



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2012

L'an deux mil douze, le jeudi seize février à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le dix février, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **19**

Nombre de votants : **20**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents non excusés : Marie-Luce BESSONNET, Christian TALON, Daniel RABOTEAU.

Absents excusés : Yannick AUTIN.

Pouvoirs : Yannick AUTIN à Thierry MOUCHARD.

Secrétaires de séance : Brigitte BONNAUD, Bruno PAROLDO.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 19 JANVIER

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2012 qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Ont voté pour : 19

Abstention : 1

TARIFS ANIMATIONS JEUNES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les tarifs des animations jeunes (11 - 16 ANS) tels qu'ils ont été votés le 13 janvier 2011, soit :

	Frontenaysiens	Hors commune
Adhésion annuelle	5.00 €	5.00 €
Demi-journée à Frontenay-R-R	4.00 €	6.00 €
Demi-journée avec sortie	6.00 €	10.00 €

Contrairement à l'année 2011, le règlement des prestations devra être fait auprès du Trésor public, à réception d'un titre de recettes.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

COMMANDE ENDUIT INTERIEUR DU MUR DE PIERRE DE L'ANCIEN CIMETIERE(PARTIE DONNANT SUR LE NOUVEAU CIMETIERE)

Les travaux de construction du mur du nouveau cimetière confiés à l'entreprise POIREAUDEAU sont terminés et payés. Toutefois, il semble opportun de réaliser les reprises de maçonnerie et l'enduit intérieur de ce mur avant d'y faire des plantations. L'entreprise nous propose de réaliser ces reprises et cet enduit pour un montant de 4 593.92 € HT (5 494.33 € TTC - tva 19.6%).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autoriser de procéder à cette commande par anticipation (avant le vote du budget primitif 2012) sur l'opération 0148 - cimetière, article 21316 équipements du cimetière.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CONVENTION ASSOCIATION CRENAU

Madame le Maire, considérant qu'il est difficile de renouveler une programmation de qualité pour les animations municipales et que l'association CRENAU, qui a, entre autres, pris en charge la programmation de la fête communale de septembre 2011 ainsi que l'organisation matérielle de cette manifestation, peut apporter les mêmes services à la commune pour l'année 2012. Elle demande au Conseil Municipal un accord sur le principe de la signature d'une nouvelle convention pour l'année 2012.

Ont voté pour : 18

Contre : 1

Abstention : 1

CESSION GRATUITE D'UN TERRAIN AU CONSEIL GENERAL DES DEUX-SEVRES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cession éventuelle d'une parcelle de terrain cadastrée YC 22 (en zone N du PLU et située au carrefour de routes départementales) avait été évoquée en 2009. Le Conseil Général avait donné un accord de principe pour une cession à titre gratuit, les services du département se chargeant de rédiger l'acte administratif de cession. La seule condition exigée étant que le terrain devait être libre de toute occupation, y compris d'enseignes publicitaires. Les enseignes publicitaires n'étant plus sur le terrain, il est maintenant possible de procéder à cette cession qui permettrait à la commune de ne plus avoir à entretenir ledit terrain.

Le service des domaines a estimé la parcelle à 10 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les documents relatifs à cette cession gratuite.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES COMMANDES ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, réuni le 18 mars 2011, avait décidé de passer commande auprès de l'entreprise INEO pour un montant de 16 588.52 € TTC, pour des travaux de renouvellement des commandes d'éclairage public comprenant :

- 2 commandes avec fourniture et mise en œuvre d'une horloge « astronomique » en remplacement d'une cellule photovoltaïque et pendule,
- 5 commandes d'éclairage public avec coupure générale, contacteur, protection des départs, circuit de commande avec horloge type « astronomique » sous tableau modulaire et dépose du matériel existant,
- 5 armoires avec coupure générale, contacteur, protection des départs, circuit commande avec horloge type astronomique et circuit de commande sous tableau modulaire et dépose du matériel existant,
- 6 protections différentielles monophasées,
- 2 protections différentielles triphasées.

Une partie des travaux a été réalisée et fait l'objet d'une facture de 7 783.57 €TTC parvenue en Mairie le 8 Février 2012.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de signer un avenant prévoyant le paiement par acompte de cette commande et de régler la facture à l'article 21534 – réseaux d'électricité – opération 0125 Eclairage public (sur RAR 2011).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

COMMANDE ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise INEO a fait une proposition pour les travaux d'éclairage public à réaliser à Faugerit, suite au renforcement du réseau basse tension.

Les travaux proposés pour un montant TTC de 5 269.24 €, consistent en :

Route de Vallans – angle de rue de Chasserat	Fourniture et pose d'un candélabre de 8 mètres
Route de Vallans – abri bus	Fourniture et pose d'un candélabre de 8 mètres
Rue de Chasserat	Fourniture et pose d'un candélabre de 7 mètres
Rue de Chasserat et chemin de la Courance	Pose de lanterne récupérée sur support béton
Chemin de la Nauraie	Reprise lanterne avec plus value horloge astronomique

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de passer cette commande et de l'autoriser à procéder au paiement par anticipation.

La dépense sera imputée en section d'investissement du budget principal – article 21534 réseaux d'électricité – opération 0125 Eclairage public.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE JEAN MONNET LORS DES PERIODES DE CAMPAGNES ELECTORALES DE 2012

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée pour la réservation de salles pour des réunions publiques organisées par des partis politiques à l'occasion de la campagne électorale des élections présidentielles.

L'article L 2144-3 du Code général des Collectivités Territoriales dispose que « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte-tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation ».

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les règles suivantes :

- Dans le cadre des campagnes électorales de l'année 2012, la commune de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN accorde à tout parti politique d'utiliser les salles « polyvalente » et « Jean Monnet ».
- La demande doit être adressée par écrit, dans des délais suffisants pour permettre son traitement.
- La mise à disposition des locaux s'effectue à titre gratuit.
- Un chèque de caution est demandé : il est de 250.00 € pour la salle Jean Monnet et de 500.00 € pour la Salle Polyvalente.
- Une attestation d'assurance spécifique à cette utilisation doit être fournie
- L'installation de la salle, son rangement et le ménage de la salle restent à la charge du locataire.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS INTERIMAIRES PAR LE CENTRE DE GESTION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec le centre de Gestion pour l'adhésion au service intérim du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Dans ce cadre, le centre de gestion peut mettre à disposition des collectivités et établissements adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Le Conseil d'Administration du Centre de gestion réuni le 12 décembre 2011, a décidé de baisser de 10 % au 1^{er} janvier 2012, le taux de facturation, qui passera de 4.5 % à 4 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et il convient en conséquence d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

REPLACEMENT DE L'ARMOIRE FROIDE DU RESTAURANT SCOLAIRE ELEMENTAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal, que l'armoire froide du restaurant scolaire élémentaire, à nouveau en panne lundi 13 février, n'a pas pu être réparée. Une autre armoire froide a dû être achetée en urgence afin de stocker les denrées alimentaires.

Cette armoire réfrigérée positive de 1 400 L, de marque FORCAR a été acquise auprès de la société ERCO pour un montant de 2 797.44 € TTC (2 339.00 € HT).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder au paiement de la facture par anticipation (avant le vote du budget primitif 2012). La dépense sera imputée en section d'investissement du budget principal – article 2188 autres – opération 0129 acquisition de matériel.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

GRATUITE SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de « la semaine bleue », une rencontre inter-établissements entre la « Résidence des Trois Rois » et l'HEPAD de LA ROCHENARD sera organisée le Vendredi 19 Octobre 2012 à Frontenay-Rohan-Rohan. Dans ce cadre, il est demandé la gratuité de la salle polyvalente pour cette date.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention au titre de l'année 2012 de :

- L'association valentin Haüy
- UDAF – POINT RENCONTRE
- MFR de Bressuire
- Association solidarité paysans Région Poitou-Charentes
- Un hôpital pour les enfants
- France Alzheimer

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention à ces associations.

PROJET D'AIDE AUX DEVOIRS A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'un projet présenté par les enseignants de l'école élémentaire. Il s'agit, pour quelques enfants repérés par les enseignants, de proposer 2 fois par semaine, de 16 h 30 à 17 h 10, une aide aux devoirs dans les locaux de l'école. Cette aide aux devoirs serait assurée par des bénévoles jusqu'à la fin de cette année scolaire.

Ce projet pose les problèmes suivants :

- Les locaux envisagés par les enseignants sont une salle de classe et la BCD. Madame le Maire proposera d'utiliser les locaux de la rue de la croix blanche afin de ne pas gêner le ménage dans les classes.
- Prévoir la gratuité de la garderie périscolaire pour les enfants concernés, les jours d'aide aux devoirs jusqu'à 17 h 10, au cas où le ou les bénévoles assurant l'aide aux devoirs ne puissent pas se rendre disponibles.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition, à titre d'essai jusqu'aux prochaines vacances d'été et accepte d'accorder la gratuité de la garderie périscolaire, à titre exceptionnel dans les conditions énoncées.

INFORMATIONS

MISE EN VENTE D'UN TERRAIN CADASTRE AL 72

Madame le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de procéder à l'achat d'un terrain de 3a 36 ca section AL 72. Elle demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à cette proposition afin de délibérer sur ce sujet lors de la prochaine séance.

RECEPTION DES ARTISANS ET COMMERCANTS LE 15 FEVRIER 2012

Philippe REY évoque la réception du 15 février. 21 nouvelles entreprises étaient présentes, ainsi que les représentants de la Chambre des métiers, de la chambre de commerce, le service du développement économique de la Communauté d'Agglomération de Niort, ainsi que Monsieur le Maire de COULON qui représentait le Président de la CAN.

REUNION AVEC LE CONSEIL GENERAL PORTANT SUR LE PROJET D'UNE DEUXIEME ENTREE

Suite à cette réunion, Madame le Maire a adressé un courrier à Monsieur le Président du Conseil Général afin de faire une demande officielle de création d'une deuxième entrée.

POINT SUR LES INTEMPERIES

Madame le Maire rappelle à ce sujet que chacun est responsable de son trottoir et doit, à ce titre dégager la neige. Un nouvel arrêté a été pris afin de rappeler ce principe.

En ce qui concerne les routes départementales, le Conseil Général, a dû intervenir dans tout le département, il n'était donc pas facile d'intervenir rapidement. Les agents communaux, actuellement en sous effectifs (maladies, accidents de travail) sont intervenus pendant toute la semaine pour améliorer la sécurité sur l'espace public communal.

Des barrières de dégel ont dû être installées et seront maintenues pendant encore quelques jours. Les conseils généraux de l'ensemble de la région Poitou-Charentes se sont concertés à ce sujet.

Un arrêté Municipal a également été pris afin d'interdire le stade jusqu'à nouvel ordre.

Des problèmes de tuyauteries gelées ont été rencontrés dans les installations sanitaires du stade et des espaces verts, ainsi que chez des particuliers.

Enfin, malgré la bonne marche de la chaudière de l'école maternelle, certaines salles du rez de chaussée, largement vitrées, ont été soumises à une température insuffisante. Afin de compenser ce problème lié à des températures extérieures exceptionnellement basses, des radiateurs électriques ont été installés dans les classes, dans la salle de motricité et dans la bibliothèque. Cette question est à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

GRILLAGE CASSE DERRIERE LA SALLE OMNISPORT

Madame le Maire a pris en flagrant délit un groupe d'adolescents qui se trouvaient dans la bassin d'orage situé derrière la salle omnisport. Le grillage entourant ce bassin avait été dégradé. Madame le Maire a fait intervenir la gendarmerie qui a relevé l'identité de chaque jeune. La remise en état du grillage sera facturée aux parents.

Madame le Maire signale également que des vitres des vanes de sécurité de la salle omnisport ont été cassées pour la 24^{ème} fois.

Laurent VINCELOT suggère l'installation d'une bande piétonne rue de la croix blanche pour le cheminement par les piétons. Il lui est répondu que cette bande sera installée dès que la rue aura été refaite.

Frédéric ECALLE signale le caractère dangereux du passage, à grande vitesse, de scooters conduits par des adolescents rue Albert Camus.

Marylène CLEMENT rappelle sa demande de réglage du plot qui ferme la cour de la Salle Jean Monnet afin d'en faciliter le rabattage pour l'accès des personnes à mobilité réduite. En effet, ce plot étant situé dans une pente, il est nécessaire de le rabattre pour accéder à la cour.

Olivier COURTOT suggère le déplacement du panneau « sens interdit » du parking de la trésorerie afin que celui-ci soit vu de tous. En effet, de nombreux véhicules sortent de ce parking en sens interdit.

Bruno PAROLDO s'étonne que le bus de ramassage scolaire s'arrête toujours au milieu de la route. Il lui est répondu que dès que les travaux seront terminés en Mars, le bus pourra stationner sur l'emplacement qui lui est réservé.

La séance se termine à 21 H 30.